

Journal d'Agriculture ILLUSTRÉ

Montréal, 16 Aout 1896

Table des Matières

Avs divers... 23
Petits conseils... 23
Concours de produits laitiers... 24
Labour du sol et du sous-sol... 25
Concours de produits laitiers-Avis... 26
Récolte et conservation du maïs... 26
Nos herbages (avec gravures)... 27
Fabrication de la chaux... 32
La croisade agricole... 32
Excursion agricole à Oka et Ottawa... 32
Travaux de la ferme pour le mois de Septembre... 33
Petites Notes... 33

COLONISATION

Agences de colonisation et d'immigration... 34
Carte-Guide de la région Labelle... 34
Progrès de la colonisation... 34
Au lac Témiscamigue... 34

INDUSTRIE LAITIÈRE

À Chicoutimi-Convention de la société d'industrie laitière... 35
Le lait gazeux, les microbes et leurs relations avec la fabrication du fromage (suite)... 36
Une lettre d'Angleterre sur la situation du marché au fromage... 36
Le beurre rayé, barré ou marbré... 36
Le prix de revient du beurre... 36
La vacherie de M. Mosher, Cayuga Co., N. Y... 36
Enquête sur l'industrie beurrière à Victoria... 37
Encore le prix de revient du beurre Les syndicats de fromageries dans Ontario... 37

ARBORICULTURE ET HORTICULTURE

Ecole d'arboriculture d'Oka-Avis... 37
Nos fruits à Chicago... 37
Le placement-Mise à fruit des arbres fruitiers-Suite et fin (avec gravure)... 37
Recettes utiles... 38

Aux DIRECTEURS et SECRÉTAIRES des SOCIÉTÉS et CERCLES AGRICOLES

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à MM. les directeurs et secrétaires des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles que "l'affidavit" ou liste assermentée des membres doit être transmise au secrétaire du Conseil d'agriculture, par lettre enregistrée, le ou avant le 1er septembre prochain.

CONCOURS SPECIAUX

AVIS AUX CERCLES AGRICOLES

Les cercles agricoles qui veulent recevoir l'allocation spéciale du gouvernement pour les concours spéciaux de champs de démonstration (dont le programme et les conditions ont été publiés en juillet dernier) devront adresser leur demande, avant le 1er septembre prochain, au département de l'Agriculture, à Québec, et en même temps, mentionner le montant de la somme qu'ils veulent employer à des concours de champs de démonstration.

Il est nécessaire que ces concours soient organisés le plus tôt possible, avant le 1er septembre, vu que plusieurs de ces compétitions nécessitent des opérations à faire cet automne.

ROUTES ET CHEMINS PUBLICS

Machine à chemins

Conférences sur l'amélioration des chemins.

AVIS IMPORTANT

L'honorable commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation s'est assuré les services d'un conférencier spécial, M. Cambrand, pour procurer aux cultivateurs de la province tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin dans l'établissement, l'entretien et l'amélioration des chemins publics.

Les conférences de M. Cambrand seront accompagnées de démonstrations pratiques très intéressantes faites au moyen d'une machine à chemins dont le département de l'Agriculture vient de faire l'acquisition.

Chaque municipalité qui en fera la demande au département, à Québec, pourra avoir l'usage de la machine à chemins pendant huit jours, pourvu qu'elle se charge de fournir les ouvriers et les chevaux nécessaires.

Le département, de son côté, enverra un contre-maître pour la direction des travaux.

Les demandes adressées au département seront accordées suivant l'ordre de leur inscription.

LABORATOIRE OFFICIEL

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC À SAINT-HYACINTHE

AVIS

Analyses de sols, d'engrais, de minéraux, de substances alimentaires, de matières agricoles et industrielles. Essais de semences, etc.

Pour le tarif s'adresser à M. l'abbé C. P. Choquette, directeur-chimiste du laboratoire. Ce tarif a déjà été publié dans le Journal, numéro d'août 1895.

En voici un extrait :

PRODUITS AGRICOLES

Table with 2 columns: Product Name and Price. Items include 'Sols', 'Azote soluble', 'Acide phosphorique', 'Potasse', 'Chaux', 'Humus'.

Examen complet comprenant : analyse mécanique ; pouvoir absorbant pour l'eau ; dosage séparé des divers éléments solubles dans l'eau, solubles dans l'acide chlorhydrique

dilué, insolubles ; appréciation de la fertilité ; indication des amendements ou fumures à fournir, etc. 10.00

"Essai des semences" :

Table with 2 columns: Description and Price. Items include 'Détermination de la pureté et du pouvoir germinatif', 'Détermination botanique des graines étrangères'.

Ecoles d'Agriculture

AVIS

Les jeunes gens qui désirent entrer aux écoles d'agriculture devront, à l'avenir, s'adresser directement aux directeurs de ces écoles.

Pour l'école de l'Assomption, s'adresser à M. l'abbé J.-B. Jobin ; pour celle de Ste-Anne, s'adresser à M. l'abbé Richard ; pour celle d'Oka, au Rév. Père Dom Antoine, supérieur, et pour l'école de Compton, à M. J. M. Lemoine, à Compton.

GRANDE EXCURSION AU LAC ST-JEAN

Le Révérend Père Lacasse est à organiser pour le 25 du courant une grande excursion à laquelle toutes les paroisses de la province sont invitées à déléguer quelques représentants.

Prix du passage excessivement réduits. Billets de retour bons pour un mois. De Roberval, on pourra visiter par bateau, moyennant un prix minime tous les établissements échelonnés autour du lac St-Jean.

Départ de Québec le 25 août, à 8.40 heures du matin.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à monsieur L. E. Carufel, agent de colonisation, numéro 1561, rue Notre-Dame, Montréal, ou à monsieur René Dupont, gare du chemin de fer Québec et Lac St-Jean, Québec.

PETITS CONSEILS

LES MAUVAISES HERBES.-Avez-vous réfléchi, ami lecteur, à ce que nous coûtent les mauvaises herbes ? Vous semble-t-il possible qu'elles dévalent pour le moins la moitié de nos récoltes, et cela chaque année ? Comment pareil dommage se peut-il, me dites-vous ? La réponse est facile. Etant plus fortes, plus vigoureuses que les plantes cultivées, se contentant d'un sol moins riche et peu ameubli, les mauvaises herbes envahissent nos terres ensemencées elles étouffent et prennent la place d'une partie considérable de ce que nous avions semé à grands frais.

DOMMAGES CAUSES PAR LES MAUVAISES HERBES.-Quant à la somme de dommages que les mauvaises herbes nous causent, cela crève les yeux, pour qui veut voir et réfléchir. Partout où la terre est parfaitement nette et ameublie, les plantes cultivées ont de la force. La récolte est alors en proportion de la richesse du sol. Au contraire, si les mauvaises herbes prennent hauteur, elles s'emparent des matières fertilisantes au détriment des plantes utiles, et bientôt elles dominent

et étouffent ces dernières. Plus la terre sera riche, plus les mauvaises herbes feront de dégâts. Souvent elles deviennent maîtresses absolues du terrain. Dans ce cas, les dommages qu'elles nous causent sont incalculables. En général on peut compter, sans exagération, que les mauvaises herbes dans cette province diminuent de moitié nos récoltes.

LES PIRES ENNEMIS DU CULTIVATEUR.-Si quelqu'un avait non pas le droit mais le pouvoir d'entrer sur nos terres au moment de la récolte, et de s'emparer de vive force de la moitié du fruit de nos travaux, n'aurions nous pas raison de chasser ce ravisseur. Et si la masse des cultivateurs d'une même paroisse, d'un même pays, avaient à subir chaque année pareil envahissement, que ne ferait-on pas, d'un commun accord, pour se protéger et se défendre. Or, il est prouvé à l'évidence que les mauvaises herbes sont à peu près partout maîtresses, dans nos pâturages, nos chemins, autour des pièces, des fossés et même dans nos prairies et nos grails. Souvent elles envahissent nos jardins et nos champs sarclés. Le bon cultivateur les déloge sans doute au moment de la récolte, mais alors, les racines sont puissantes, et bientôt ces plantes reprennent hauteur et méritent leurs mauvaises graines avant la fin de la saison.

UNE ANNEE D'ENSEMENCEMENT ; SEPT ANNEES DE SARCLAGES.-Tout bon jardinier vous dira qu'il faudra sarcler, pendant sept années consécutives, un champ, un jardin où les mauvaises herbes ont mis librement pendant une seule année ! Cela est surtout vrai pour les terres que l'on engraisse largement. Plus on remue ces champs, plus les mauvaises herbes, de toutes espèces, lèveront en abondance et force, au grand désespoir du cultivateur soigneux. Demandez, par exemple, aux RR. PP. Trappistes ce qu'il leur a fallu de sarclages dans leurs vergers et jardins en partie défrichés autrefois par les sauvages d'Oka. Ou demandez-le au premier jardinier venu. Tous vous diront qu'un terrain rempli de mauvaises semences fait la désolation du bon cultivateur qui tient à nettoyer pareil sol !

LOI PROVIDENTIELLE A MEDITER.-La conservation indéfinie de certaines semences, enfouies plus ou moins profondément en terre, est une loi providentielle qui assure au sol une végétation perpétuelle. Chaque plante a sans doute son utilité, ses qualités même précieuses. Cependant, pour le cultivateur, toute plante qu'il n'a pas semé et qui croît dans ses champs ensemencés est à bon droit considérée comme une mauvaise herbe. Il lui faut donc prendre les moyens de conserver les plantes qui lui sont utiles et de détruire les autres.

LES PARFAITS SARCLAGES DOUBLENT LA RECOLTE.-Dans tout pays bien cultivé, on s'assure d'abord d'une main-d'œuvre suffisante pour mener à bonne fin les travaux de culture que l'on entreprend. C'est là un principe agricole qu'il ne faut jamais oublier. D'après ce principe, le cultivateur dresse son plan d'avance, fait concorder ses divers travaux, de manière à fournir à ses aides de l'ouvrage pendant toute l'année. C'est ainsi que les terrains seront sarclés et nettoyés à tour de rôle, de manière que les mauvaises plantes ne prennent ja-